

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Personnes en charge du traitement des réclamations

Monsieur Fabien Bismuth (Président et RCCI)
Monsieur Olivier Lange (Directeur Général)

Modalités de saisine

- Par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de LFPI Gestion :

LFPI Gestion SAS
24/26 rue Ballu
75009 Paris

- Par courriel : fabien.bismuth@lfpi.fr / olivier.lange@lfpi.fr
- Par fax au 01 58 36 44 99

Délai de traitement des réclamations

- Accusé de réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de sa réception,
- Réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation.

Recours au Médiateur

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à une réclamation et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le client pourra avoir recours au Médiateur de l'Autorité des marchés financiers ⁽¹⁾ par l'un des moyens suivants:

- en adressant un courrier à :

Autorité des marchés financiers
Service Médiation
Madame Cohen-Branche
17 Place de la Bourse
75002 Paris

- Par télécopie au 01.53.45.59.60

➤ Par formulaire électronique :

– En remplissant directement en ligne le « formulaire de demande de médiation » présent sur le site Internet de l'AMF, <http://www.amf-france.org>, rubrique Le Médiateur de l'AMF, puis « Le médiateur, mode d'emploi » et « Mode de saisine », « formulaire de demande de médiation »,

– Ou directement à l'adresse suivante :

<http://www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/Epargne-Info-Service/Demande-une-mediation.html>

(1) *La charte de médiation de l'AMF et le formulaire de demande de médiation sont disponibles sur le site internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>, onglet « médiateur ».*